

19 juillet 2012

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 19 mai 2010 de M^{mes} Maria Casares, Vera Figurek, Marie-France Spielmann, Charlotte Meierhofer, Hélène Ecuyer, Salika Wenger, Ariane Arlotti, MM. Pierre Rumo et Christian Zaugg, renvoyée en commission le 22 novembre 2011, intitulée: «Livres non sexistes: mais que fait la Ville de Genève!»

Rapport de M^{me} Virginie Studemann.

La motion a été renvoyée par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 22 novembre 2011 à la commission des arts et de la culture. La commission a examiné cette motion lors de la séance du 19 mars 2012, sous la présidence de M. Guy Dossan. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Consuelo Frauenfelder que la rapporteuse remercie vivement.

Rappel de la motion

Considérant:

- que les rapports sociaux entre femmes et hommes sont encore remplis d'inégalités et la nécessité de les transformer;
- que la littérature enfantine amène des valeurs et des représentations transmises par les adultes aux enfants. Le livre est un support de formation, d'adaptation et un instrument privilégié d'éveil. Il est un moyen d'accès à la culture ainsi qu'un support de socialisation;
- que, par le biais des albums illustrés, l'accès aux représentations du masculin et du féminin est possible; celles-ci véhiculent des messages, de manière consciente ou inconsciente;
- que les bibliothèques municipales sont des lieux d'accès à toutes et à tous indépendamment de son origine sociale et de son genre;
- que la majorité des livres contiennent davantage de descriptions de héros que d'héroïnes, véhiculant des stéréotypes confinant les garçons et les filles dans des rôles prédéterminés,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'acquérir régulièrement et en quantité suffisante, dans les bibliothèques municipales de la Ville de Genève, des livres décrivant le développement identitaire des filles et des garçons sans stéréotype;
- de les promouvoir par des actions concrètes dans les bibliothèques municipales ou d'autres lieux, encourageant ainsi leur accessibilité.

Séance du 19 mars 2012

Suite à une question d'une commissaire, il est précisé que la motion a été envoyée à la commission des arts et de la culture parce que les invitées concernent les bibliothèques municipales.

Audition de M^{me} Maria Casares, motionnaire

La motionnaire présente la motion et rappelle le contexte.

M^{me} Casares a fait le constat avec le responsable, à la bibliothèque de la Cité, du peu de livres non sexistes recensés et a décidé de déposer cette motion le 19 mai 2010.

De nombreux livres disponibles véhiculent des stéréotypes de genre. Ces livres traitent de la création de l'identité entre filles et garçons. L'enfant commence en effet à effectuer la distinction hommes-femmes à partir de 5-7 ans et les livres participent à la construction et à l'éducation des enfants, étant un vecteur d'informations et d'identification.

M^{me} Casares cite l'association Lab-elle, créée en 2004, qui a effectué un travail important sur le sexisme dans les ouvrages et a développé des listes de livres non-sexistes signalés par la mention «Lab-elle».

M^{me} Casares espère que la motion pourra conduire à une réflexion sur ce sujet et sera relayée par l'acquisition d'un corpus de livres.

La motionnaire insiste sur le rôle primordial des bibliothèques municipales. D'une part, parce que cela permettrait aux plus démunis d'avoir également accès à ce type de savoir, et d'autre part parce que ces bibliothèques sont fréquentées par les enseignant-e-s avec leurs classes.

M^{me} Casares souligne la sensibilité des magistrates M^{me} Alder et M^{me} Salerno à la problématique des inégalités homme-femme. La motionnaire et son groupe Ensemble à gauche pensent que la Ville doit être exemplaire en la matière.

Le but de la motion est de promouvoir l'achat de livres sur la ségrégation hommes-femmes, et de réaliser une campagne visant à informer les citoyens de ces nouveaux documents mis à leur disposition. M^{me} Casares juge primordial que la Ville de Genève se dote d'une documentation capable de remplir les conditions proposées par la motion.

Questions et remarques des commissaires

Deux commissaires demandent s'il s'agit de retirer des livres sexistes existants dans les bibliothèques et/ou d'interdire l'acquisition de certains livres parce qu'ils seraient sexistes.

M^{me} Casares répond qu'il ne s'agit pas d'interdire ni de retirer les livres à caractère sexiste. Il est demandé que la Ville de Genève fasse l'acquisition d'un nombre de livres suffisants pour diversifier l'offre aux lecteurs et aux lectrices. Ces livres existent sous forme de contes, de romans, de poésies, etc. Les livres développent l'imaginaire et permettent de se projeter. La motionnaire cite en particulier l'importance des modèles dans les représentations des métiers. M^{me} Salerno a d'ailleurs réalisé sur ce sujet un livre particulièrement intéressant.

Plusieurs questions portent sur les critères pour sélectionner les livres non sexistes et les moyens pratiques à mettre en œuvre.

M^{me} Casares répond que le problème des genres fait l'objet d'études universitaires et sociales, menées indifféremment par des hommes et des femmes, sans discrimination.

La motionnaire précise que les ouvrages non sexistes proposés à l'acquisition sont connus et répertoriés par une association. Une liste existe qui recense environ 7000 ouvrages sur son site www.lab-elle.org.

Des commissaires citent également l'association Adéquations et les travaux réalisés par les Universités de Genève et Lausanne et l'Institut pour l'égalité des hommes et des femmes de Belgique.

Des questions portent sur l'âge des publics concernés.

La motionnaire répond que la motion s'adresse à tout type de littérature et à tous les âges. Il faut également acquérir des livres pour adultes.

Un commissaire s'interroge sur le besoin de reformuler certains points de la motion afin que l'on comprenne qu'elle s'adresse non seulement aux jeunes mais également à un plus large public.

Plusieurs remarques font état du travail déjà effectué au niveau du Canton, du Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme (SPPE) et du Département de l'instruction publique (DIP). Une commissaire craint que cette motion ne vienne se placer en porte-à-faux avec les actions réalisées par le Canton.

La motionnaire répète l'objectif principal de la motion qui est l'achat de livres non sexistes dont la population pourrait prendre connaissance dans les bibliothèques municipales. Elle ne voit pas d'objection à travailler avec le Canton. En tant que conseillère municipale, elle souhaite agir d'abord au niveau de la Ville.

Une commissaire précise que les mesures du DIP ne répondent pas nécessairement aux usages. Les élèves de l'école primaire fréquentent les bibliothèques municipales pendant les heures d'écoles.

Un commissaire estime que le terme de «non sexiste» peut créer des résistances et se demande si un autre terme ne serait pas plus adéquat. Il demande de rappeler la définition du sexisme.

La motionnaire considère que le terme de «non sexiste» est significatif et souhaite le maintenir. Elle définit le sexisme comme le fait de placer une personne dans une catégorie dans laquelle elle n'a pas envie d'être. Le sexisme, c'est le fait que les femmes reçoivent 25% de moins de salaire, que l'on considère que les mathématiques sont faits pour les garçons, que les femmes sont défavorisées quant à leur engagement politique, etc.

Un commissaire demande s'il n'est pas plus judicieux d'instaurer une meilleure surveillance sur les jeunes publics quant à la lecture de bandes dessinées violentes.

La motionnaire répond que la motion porte sur les livres non sexistes. Il n'est pas exclu qu'une autre motion s'intéresse à cette autre problématique, qu'elle partagerait également.

Un commissaire demande si M^{me} Casares a eu un contact avec un responsable de l'acquisition globale des ouvrages au sein des bibliothèques municipales et souhaite connaître les critères de la politique d'acquisition des bibliothèques municipales. Un autre commissaire demande si le critère de genre est présent dans cette politique.

M^{me} Casares répond qu'elle n'a pas eu de contact avec des responsables et estime que la question de la politique d'acquisition mériterait d'être approfondie.

Un commissaire demande si M^{me} Casares est favorable à ce que la littérature homosexuelle soit plus présente dans les bibliothèques.

M^{me} Casares répond par l'affirmative.

Plusieurs auditions sont demandées.

Un commissaire souhaite l'audition des responsables des bibliothèques de Genève afin d'avoir un état des lieux exhaustif quant à la politique et les critères d'acquisition des ouvrages.

Le président estime que l'audition de la directrice des bibliothèques municipales apporterait la majeure partie des réponses.

Plusieurs commissaires proposent l'audition de M^{me} Anne Dafflon Nouvelle ou d'une personne de l'association Lab-elle.

Un commissaire demande le vote immédiat de la motion.

Le président fait voter cette proposition. Celle-ci est acceptée par 9 oui (2 UDC, 1 DC, 2 MCG, 2 LR, 2 EàG) contre 5 non (1 LR, 1 Ve, 3 S).

Discussion et vote sur la motion

Le président ouvre la discussion sur la motion.

Un commissaire socialiste rappelle que la motion n'implique pas le retrait de livres qui présenteraient des caractères sexistes, mais au contraire d'élargir le choix des ouvrages par l'acquisition de livres non sexistes. Il affirme par conséquent qu'il serait difficile de s'opposer à la motion, qui répond à un manque d'ouverture et de diversité au sein des bibliothèques.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois propose de supprimer, dans le premier alinéa, «régulièrement» et dans la deuxième invite: «par des actions concrètes».

Une commissaire du Parti libéral-radical propose un amendement intégrant le SPPE: «De renforcer la collaboration avec le Service pour la promotion de l'égalité afin d'acquérir régulièrement et en quantité suffisante dans les bibliothèques municipales de la Ville de Genève des livres en accord avec les différentes associations en charge des questions de genre».

Une commissaire socialiste estime que, sans l'audition des responsables des bibliothèques municipales, il n'est pas possible de savoir avec exactitude le type de collaboration qui existe avec le Canton. Une telle audition aurait été pertinente pour obtenir des informations sur la politique d'acquisition.

Sur la proposition d'un commissaire du Mouvement citoyens genevois de supprimer les termes «d'autres lieux», une commissaire socialiste attire l'attention de la commission sur le fait que l'action de la Ville en matière de livres s'étend également extra-muros à travers différentes manifestations, comme la Fureur de lire, la Semaine de la petite enfance. La Ville de Genève offre également des livres lors des promotions. Par conséquent, il n'est pas possible de limiter les mesures aux bibliothèques municipales seulement.

Un commissaire Vert propose un amendement à la première invite: «De renforcer la collaboration avec le Service pour la promotion de l'égalité afin d'acquérir régulièrement et en quantité suffisante dans les bibliothèques municipales de la Ville de Genève des livres destinés à tous publics, exempts de stéréotypes de genre».

Un commissaire d'Ensemble à gauche considère que «exempt de stéréotypes de genre» ne répond pas à l'invite de cette motion. Il peut y avoir ainsi des manuels de sciences exempts de références stéréotypées de genre, qui ne sont pas concernés par cette motion. Il ne s'agit pas en effet d'acquérir des livres qui se distinguent par l'absence de stéréotypes sexistes, mais, au contraire, qui vont à l'encontre de ces stéréotypes de manière positive.

Un commissaire socialiste estime que le terme de «tous publics» désigne non pas toutes sortes de livres, mais une sorte destinée à l'ensemble du public. En

général, ce sont des livres destinés aux adolescents qui peuvent convenir à la fois aux enfants et aux adultes. Il précise que, dès lors que le sujet du livre renvoie aux sociétés humaines, il s’y trouve des stéréotypes. La question serait par conséquent: quels sont les stéréotypes qu’il convient de mettre en avant?

Suite à la discussion, le commissaire Vert retire sa proposition d’amendement.

Un commissaire de l’Union démocratique du centre juge que la question demeure difficile à trancher entre un livre adéquat ou non. Il déplore le manque d’éducation de la jeunesse en matière de littérature, et trouve inquiétant d’instaurer des critères réducteurs.

Votes sur les amendements

Un commissaire du Parti libéral-radical propose d’amender la première invite en la remplaçant par: «De renforcer la collaboration avec le Service pour la promotion de l’égalité afin d’acquérir régulièrement et en quantité suffisante dans les bibliothèques municipales de la Ville de Genève des livres en accord avec les différentes associations en charge des questions de genre.»

Cet amendement est refusé par 8 voix contre (2 UDC, 1 Ve, 3 S, 2 EàG), 2 voix pour (LR) et 4 abstentions (1 DC, 2 MCG, 1 LR).

Un commissaire socialiste propose d’amender la première invite en remplaçant «décrivant» par «contribuant».

Cet amendement est accepté par 7 voix pour (1 DC, 1 Ve, 3 S, 2 EàG), 2 voix contre (UDC) et 5 abstentions (2 MCG, 3 LR).

Un commissaire Vert propose d’amender la première invite en remplaçant «filles et garçons» par «femmes et hommes».

Cet amendement est accepté par 7 voix pour (1 DC, 1 Ve, 3 S, 2 EàG), 3 voix contre (2 UDC, 1 LR) et 4 abstentions (2 MCG, 2 LR).

Un commissaire de l’Union démocratique du centre propose d’amender la première invite en supprimant les termes «en quantité suffisante».

Cet amendement est refusé par 6 voix contre (1 Ve, 3 S, 2 EàG), 4 voix pour (2 UDC, 1 DC, 1 MCG) et 4 abstentions (1 MCG, 3 LR).

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois propose d’amender la première invite en supprimant le terme «régulièrement».

Cet amendement est refusé par 6 voix contre (1 Ve, 3 S, 2 EàG), 4 voix pour (2 UDC, 2 MCG) et 3 abstentions (LR).

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois propose d'amender la seconde invite en supprimant les termes «actions concrètes».

Cet amendement est refusé par 7 voix contre (1 DC, 1 Ve, 3 S, 2 EàG), 2 voix pour (MCG) et 5 abstentions (2 UDC, 3 LR).

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois propose d'amender la seconde invite en supprimant les termes «ou d'autres lieux».

Cet amendement est refusé par 6 voix contre (1 Ve, 3 S, 2 EàG), 4 voix pour (2 MCG, 2 UDC) et 4 abstentions (1 DC, 3 LR).

Vote sur la motion M-923

Le président met aux voix la motion ainsi amendée. Celle-ci est acceptée par 7 oui (1 DC, 1 Ve, 3 S, 2 EàG) contre 7 non (2 UDC, 2 MCG, 3 LR).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'acquérir régulièrement et en quantité suffisante, dans les bibliothèques municipales de la Ville de Genève, des livres contribuant au développement identitaire des femmes et des hommes sans stéréotype;
- de les promouvoir par des actions concrètes dans les bibliothèques municipales ou d'autres lieux, encourageant ainsi leur accessibilité.